

Session d'information :

LA TVA SUR LES INTERVENTIONS ET TRAITEMENTS ESTHÉTIQUES

25.04.2016

La loi du 26 décembre 2015 relative aux mesures concernant le renforcement de la création d'emplois et du pouvoir d'achat publiée au Moniteur belge du 30 décembre 2015 prévoit la suppression de l'exemption de TVA sur les interventions et traitements esthétiques. Cette mesure purement fiscale, prise dans le cadre du taxshift, devrait rapporter 80 millions d'euros.

La circulaire sur la TVA E.T. 127.740 en la matière a été publiée le 22 mars 2016. En vertu des mesures transitoires communiquées dans cette circulaire, les médecins ont jusqu'au 31 mai 2016 pour se faire enregistrer auprès de l'administration de la TVA.

Lieu	Renseignements et inscriptions
Best Western Hotel 1702 Grand-Bigard (E40 Bruxelles-Ostende)	Loubna Hami Av. de la Couronne 20 1050 Bruxelles
Programme	 +32 (0)2 649 21 47  +32 (0)2 649 26 90
19h30 Accueil	loubna@gbs-vbs.org
20h00 Introduction	http://www.gbs-vbs.org
Dr J.-L. DEMEERE (Président GBS)	
20h15 Exposé pratique	Membres : gratuit - Non-membres : 30 €
M. TATAYAS (BlueGround)	Sur place : 70 €
21h30 Questions et discussions	IBAN : BE53 0682 0957 1153
22h00 Fin	Accréditation demandée en éthique et économie.

Inscription obligatoire

Inscription

N° INAMI :

Nom :

Prénom :

Spécialité :

Adresse :

Code postal :

Commune :

E-mail :

Groupement des Unions
Professionnelles Belges
de Médecins Spécialistes

